

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

Bégin, le 7 novembre 2022

**PROCES-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 7 novembre 2022 à 19h30, à la salle du conseil du Centre municipal, sous la présidence de M. Gérald Savard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve conseiller au siège no 1 ;  
Mme Caroline Audet conseillère au siège no 2 ;  
M. Stécy Potvin conseiller au siège no 3 ;  
M. Ghislain Bouchard conseiller au siège no 4 ;  
M. Alexandre Germain conseiller au siège no 5 ;

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron directrice générale et greffière-trésorière.

Le membre du conseil suivant est absent :

M. Raynald Pearson conseiller au siège no 6 ;

**ORDRE DU JOUR**

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.00 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ;
- 4.00 Approbation des comptes ;
- 5.00 Correspondance ;
- 6.00 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022 ;
- 7.00 Approbation et dépôt de la programmation 3 – TECQ 2019-2023 ;
- 8.00 Autorisation de déposer une demande au Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et nomination de la MRC du Fjord-du-Saguenay comme responsable du projet ;
- 9.00 Autorisation de signature – entente de prêt d'équipement – Entreprise le Nordik ;
- 10.00 Autorisation – vin d'honneur – soirée du 31 décembre 2022 pour le lancement des activités du 100<sup>e</sup> ;
- 11.00 Demande au Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique ;
- 12.00 Renouvellement offre de services – Firme Robinson, Sheppard, Shapiro – Me Gaston Saucier ;
- 13.00 Acceptation d'une soumission – Soluref Inc. – entretien et vérification des systèmes – édifices municipaux ;
- 14.00 Nomination du cabinet du Maire ;
- 15.00 Nomination des substituts du Maire ;
- 16.00 Nomination d'un représentant - Transports Adaptés Saguenay Nord ;
- 17.00 Nomination d'un représentant – Bibliothèque municipale de Bégin ;
- 18.00 Nomination d'un représentant – Comité consultatif d'urbanisme ;
- 19.00 Autorisation de signature – bail locatif – Cogeco ;
- 20.00 Demande de prolongation de délai – 319 route Principale ;

- 21.00 Divers :
- 21.01 Engagement sous contractant – Ménage édifice municipal et salle d'entraînement ;
  - 21.02 Tarification salon funéraire ;
  - 21.03 Demande de dons et commandites diverses ;
  - 21.04 Acceptation d'une soumission – Sinisco ;
  - 21.05 Rapport des comités ;
- 22.00 Période de questions ;
- 23.00 Levée de la séance ordinaire.

## **1.00 MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

## **2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la greffière-trésorière, Monsieur le maire demande son adoption.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-190** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet;  
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière.

Il est également convenu de laisser ouvert l'item « divers ».

**Adoptée**

## **3.00 APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-191** **APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;  
APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que les minutes de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 soient adoptées telles que rédigées par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée**

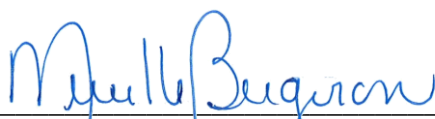
## **4.00 APPROBATION DES COMPTES**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-192** **APPROBATION DES COMPTES**

Que soit autorisé les déboursés du fonds général de la Municipalité de Bégin pour une somme de 85 251.51 \$ qui se détaille de la façon suivante :

Administration :	6 017.63 \$
Projet Spéciaux :	30 649.46 \$
Loisirs/sports/culture :	21 767.98 \$
Voirie/urbanisme :	7340.26 \$
Eau/égout/déchets :	5 003.81 \$
Service incendie/ sécurité publique :	14 472.37 \$
Des Incompressibles :	6 994.10 \$

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à en faire le paiement.



**MME MIREILLE BERGERON,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE.**

**Adoptée**

## **5.00 CORRESPONDANCE**

1. Reçu le 20 septembre 2022 par courrier une lettre de la Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de remercier le conseil municipal pour sa participation financière à l'activité régionale dans le cadre de la Journée internationale des personnes aînées.
2. Reçu le 28 septembre 2022 par courrier une lettre de la MRC du Fjord concernant la certification conforme du règlement 22-375 de la Municipalité.

## **6.00 DEPOT DES ETATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2022**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, Mme Mireille Bergeron, directrice générale et secrétaire trésorière dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2020, ce document fait état également une estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2022.

## **7.00 APPROBATION ET DEPOT DE LA PROGRAMMATION 3 – TECQ 2019-2023**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-194**

### **DEMANDE DE PROGRAMMATION TAXE D'ACCISE 2019-2023**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

POUR CES MOTIFS,  
IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

M. Jean-Philippe Villeneuve ;  
Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Adoptée**

**8.00 AUTORISATION DE DEPOSER UNE DEMANDE AU VOLET 4 SOUTIEN A LA COOPERATION INTERMUNICIPALE DU FONDS REGIONS ET RURALITE ET NOMINATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY COMME RESPONSABLE DU PROJET**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-195**

**DEMANDE VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION MUNICIPALE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;  
ATTENDU que les municipalités de l'Anse-Saint-Jean, Bégin, Ferland-et-Boilleau, Larouche, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, St-Ambroise, St-Charles-de-Bourget, St-David-de-Falardeau, St-Félix-d'Otis, St-Fulgence, St-Honoré et Ste-Rose-du-Nord désirent présenter un projet de diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalité de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;  
APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le Conseil de la Municipalité de Bégin s'engage à participer au diagnostic et portrait des ressources humaines des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à assumer une partie des coûts ;

Que le conseil autorise le dépôt de projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Que le conseil nomme la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay organisme responsable du projet ;

Que la présente résolution soit acheminée à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**Adoptée**

**9.00 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PRET D'EQUIPEMENT – ENTREPRISE LE NORDIK**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-196**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT – LE NORDIK**

**ATTENDU** que la Municipalité est propriétaire de planches à pagaie, kayaks gonflables et d'équipements de sécurité et désire en faire le prêt à long terme à l'entreprise Le Nordik.

**ATTENDU** que la Municipalité a fait l'acquisition de l'équipement et de quais grâce à une aide financière de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de permettre l'accès au lac Chicot et la pratique de la planche à pagaie sur ce dernier à sa population et ce, de manière gratuite.

**ATTENDU** que la Municipalité désire fournir gratuitement l'équipement au NORDIK afin que ce dernier puisse en faire la location à sa clientèle et le prêter gratuitement à la population de Bégin ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;  
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le Conseil de la Municipalité de Bégin autorise le Maire, M. Gérald Savard et la directrice générale Mme Mireille Bergeron à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

**Adoptée**

**10.00 AUTORISATION – VIN D'HONNEUR – SOIREE DU 31 DECEMBRE 2022 POUR LE LANCEMENT DES ACTIVITES DU 100<sup>E</sup>**

ANNULÉ

**11.00 DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU A TEMPS PARTIEL AU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-197**

**DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**Attendu que** la municipalité de Bégin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**Attendu que** la municipalité de Bégin prévoit la formation de sept (7) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;  
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**Adoptée**

**12.00 RENOUELEMENT OFFRE DE SERVICES – FIRME ROBINSON, SHEPPARD,  
SHAPIRO – ME GASTON SAUCIER**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-198**

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – LA FIRME ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO**

ATTENDU la réception d'une offre de services reçue de Me Gaston Saucier, exerçant sa profession d'avocat au bureau Robinson, Sheppard, Shapiro du 255, rue Racine Est bureau 530 à Saguenay (arr. de Chicoutimi) ;

ATTENDU que Me Gaston Saucier fournit les services de conseils juridiques à la municipalité depuis plusieurs années ;

ATTENDU que la municipalité désire accepter l'offre de services de me Gaston Saucier ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;  
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'accepter l'offre de services pour l'année 2023 de Me Gaston Saucier, datée du 7 novembre au montant de 235\$ par mois, plus les taxes applicables.

Que les services fournis par Me Gaston Saucier sont ceux décrits à l'offre de services ci-haut mentionnée.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à Me Gaston Saucier dès son adoption.

**Adoptée**

**13.00 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SOLUREF INC. – ENTRETIEN ET VERIFICATION DES SYSTEMES – EDIFICES MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-199  
ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SOLUREF INC.**

ATTENDU que la Municipalité désire procéder à l'entretien biannuel de ses équipements de climatisation et ses systèmes de contrôle dans ses bâtiments municipaux ;

ATTENDU que la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise SoluRéf Inc. afin de procéder à cet entretien ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;  
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

D'accepter la soumission de l'entreprise SoluRéf inc. au coût de 3 085 \$ plus les taxes applicables pour un entretien biannuel de tous les systèmes de climatisation et de contrôle de ses bâtiments municipaux.

**Adoptée**

**14.00 NOMINATION DU CABINET DU MAIRE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-200  
PRÉSENTATION DU CABINET DU MAIRE**

ATTENDU que les membres du conseil municipal sont appelés à représenter la municipalité au sein des divers comités ou organismes communautaires du milieu ;

ATTENDU que les diverses responsabilités des membres du conseil au sein de ces mêmes comités ou organismes sont établies annuellement au mois de novembre par Monsieur le maire ;

ATTENDU que les diverses responsabilités des élus municipaux pour la prochaine année se lisent comme suit :

Siège #1: Jean-Philippe Villeneuve - Environnement (OBV)  
- École St-Jean  
- CAIR  
- Club motoneige Caribou-conscrits

Siège #2 : Caroline Audet - Finances  
- MADA/ aînés (FADOQ)  
- Comité mobilisation / 100<sup>e</sup>

Siège #3 : Stécy Potvin - Comité mobilisation / 100<sup>e</sup>  
- Urbanisme (substitut)  
- Bibliothèque  
- Comité ressources humaines

Siège #4 : Ghislain Bouchard - Club Perce-Neige  
- Finances  
- Transport adapté

Siège #5 : Alexandre Germain - Comité mobilisation / 100<sup>e</sup>  
- Comité relation de travail  
- Urbanisme  
- Service incendie

Siège #6 : Raynald Pearson - Salle d'entraînement  
- OMH  
- St-Vincent-de-Paul

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ghislain Bouchard ;  
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal approuve les diverses responsabilités attribuées aux élus municipaux au sein des divers comités ou organismes communautaires du milieu ;

Il est également entendu et convenu que les membres du conseil municipal devront obligatoirement être invités à chaque assemblée du comité ou de l'organisme communautaire auquel ils auront été désignés.

**Adoptée**

## **15.00 NOMINATION DES SUBSTITUTS DU MAIRE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-201** **NOMINATION DES SUBSTITUTS DU MAIRE**

ATTENDU qu'annuellement au mois de novembre, il y a lieu de désigner par résolution les membres du conseil municipal qui seront substitués du maire pour la prochaine année;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;  
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les membres du conseil municipal suivants soient nommés à titre de substituts du maire lorsque celui-ci est absent ou encore lorsqu'il se voit dans l'impossibilité d'assumer ses responsabilités.

<b><u>NOMS DES MEMBRES DU CONSEIL</u></b>	<b><u>PÉRIODES VISÉES</u></b>
M. Jean-Philippe Villeneuve	Novembre et Décembre 2022
Mme Caroline Audet	Janvier et Février 2023
M. Stécy Potvin	Mars et Avril 2023
M. Ghislain Bouchard	Mai et Juin 2023
M. Alexandre Germain	Juillet et Août 2023
M. Raynald Pearson	Septembre et Octobre 2023

De plus, il est également convenu que les susdites personnes soient désignées comme substituts du maire à la municipalité régionale du Comté du Fjord-du-Saguenay.

**Adoptée**

#### **16.00 NOMINATION D'UN REPRESENTANT - TRANSPORTS ADAPTES SAGUENAY NORD**

##### **RESOLUTION NUMERO 22-11-202**

##### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY NORD**

ATTENDU que la municipalité a conclu en février 1990 une entente avec la Corporation du Transports adaptés Saguenay Nord, relativement à l'exploitation d'un service spécial de transport pour personnes handicapées;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un membre du conseil municipal pour représenter la municipalité de Bégin au sein de cet organisme;

POUR CES MOTIFS,

II EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;  
APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

Que le conseil municipal désigne M. Ghislain Bouchard à titre de représentant de la municipalité de Bégin au sein de la Corporation du Transports adaptés Saguenay Nord.

**Adoptée**

#### **17.00 NOMINATION D'UN REPRESENTANT – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BEGIN**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-203**

##### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BÉGIN**

ATTENDU qu'au mois de novembre de chaque année, le maire procède à la nomination des conseillers responsables des différents comités ;

ATTENDU qu'à la suite de ces nominations, il est nécessaire de renommer un représentant de la municipalité de Bégin au sein de la bibliothèque municipale et du Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;  
APPUYÉE PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal désigne M. Stécy Potvin à titre de représentant de la municipalité de Bégin au sein de la bibliothèque municipale et du Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

**Adoptée**

## **18.00 NOMINATION D'UN REPRESENTANT – COMITE CONSULTATIF D'URBANISME**

### **RESOLUTION NUMERO 22-11-204**

#### **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU qu'au mois de novembre de chaque année, le maire procède à la nomination des conseillers responsables des différents comités ;

ATTENDU qu'à la suite de ces nominations, il est nécessaire de renommer un représentant de la municipalité de Bégin au sein du comité consultatif d'urbanisme de Bégin et d'un substitut ;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR, M. Stécy Potvin ;  
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

Que le conseil municipal désigne M. Alexandre Germain à titre de représentant de la municipalité de Bégin au sein du comité consultatif d'urbanisme de Bégin.

Que M. Stécy Potvin soit nommé à titre de représentant substitut de la municipalité de Bégin au sein du comité consultatif d'urbanisme de Bégin.

**Adoptée**

## **19.00 AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL LOCATIF – COGECO**

### **RESOLUTION NUMERO 22-11-205**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL LOCATIF – COGÉCO CONNEXION**

ATTENDU que Cogeco Connexion désire louer à la municipalité de Bégin une superficie nécessaire à l'hébergement d'une structure de télécommunication ;

ATTENDU qu'il y ait lieu de procéder à la signature d'une convention de bail entre les deux parties

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Mme Mireille Bergeron à signer pour et au nom de la municipalité ledit bail locatif.

**Adoptée**

## **20.00 DEMANDE DE PROLONGATION DE DELAI – 319 ROUTE PRINCIPALE**

**RESOLUTION NUMERO 22-11-206**

**DOSSIER EN LITIGE – 319 RUE PRINCIPALE – PROLONGATION DU DÉLAI OCTROYÉ**

**ATTENDU** que la Municipalité de Bégin a reçu une demande de la part du propriétaire du 319, rue Principale pour prolonger le délai prescrit afin de régulariser la situation non conforme à la réglementation ;

**ATTENDU** la bonne collaboration du propriétaire dans ce dossier afin de régulariser la situation ;

**ATTENDU** qu'une majeure partie de la requête a été réglée et que le propriétaire est à effectuer des travaux de transformation pour un tout nouveau projet sur le terrain ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;

APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'autoriser une prolongation du délai initial octroyé au 30 novembre 2023 pour permettre au propriétaire de se conformer à la réglementation.

**Adoptée**

## **21.00 DIVERS**

### **21.01 ENGAGEMENT SOUS CONTRACTANT – MENAGE EDIFICE MUNICIPAL ET SALLE D'ENTRAÎNEMENT**

**RESOLUTION NUMERO 22-11-207**

**ENGAGEMENT DE SOUS-CONTRACTANTS – ENTRETIEN MÉNAGER DES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET SALLE D'ENTRAÎNEMENT**

**ATTENDU** que la Municipalité de Bégin désire procéder à l'engagement de sous-contractants pour procéder à l'entretien ménager des bureaux administratifs et de la salle d'entraînement ;

**ATTENDU** que le syndicat des employés municipaux à accepter que l'entretien de la section bureaux de l'édifice municipal ne soit plus couvert par le certificat d'accréditation ;

**ATTENDU** que la salle d'entraînement n'était déjà pas couverte par le certificat d'accréditation

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;  
APPUYÉE PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

D'autoriser la directrice générale à engager des sous-contractants lorsque nécessaire pour l'entretien ménager des bureaux administratifs et la salle d'entraînement.

**Adoptée**

## **21.02 TARIFICATION SALON FUNERAIRE**

### **RÉSOLUTION 22-11-208** **NOUVELLE TARIFICATION – SALON FUNÉRAIRE**

**ATTENDU** que le conseil municipal désire procéder à un ajustement de la tarification attribuée à la location de la salle située à l'édifice municipal lors de son utilisation en tant que salon funéraire ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain ;  
APPUYÉ PAR M. Stécy Potvin ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal établisse le prix de location du salon funéraire comme suit :

- 500 \$ plus les taxes applicables

Que la nouvelle tarification soit effective en date du 7 novembre 2022 ;

Que les locations déjà effectuées avant le 7 novembre 2022 soient honorées à la tarification précédente.

**Adoptée**

## **21.03 DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES DIVERSES**

### **RÉSOLUTION 22-11-209** **DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES DIVERSES**

**ATTENDU** que le conseil municipal a reçu diverses demandes de dons et de commandites ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;  
APPUYÉ PAR M. Alexandre Germain ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal autorise les dons suivants :

- 100 \$ au Centre du mieux-vivre
- 150 \$ au Tournoi de hockey mineur de Saint-Ambroise-Falardeau

**Adoptée**

## **21.04 ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SINISCO**

### **RÉSOLUTION 22-11-210**

### **ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SINISCO SAGUENAY**

ATTENDU que le sous-sol de la salle communautaire a subi des dégâts à la suite d'une infiltration d'eau ;

ATTENDU que la municipalité a demandé à l'entreprise Sinisco une soumission pour des travaux de restauration/nettoyage ;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;  
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Sinisco datée du 3 novembre 2022 au montant de 3 541.94 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée**

## **21.05 RAPPORT DES COMITES**

### **M. Alexandre Germain**

Concernant l'urbanisme, M. Germain nous signale que les permis émis pour le mois d'octobre 2022 sont au nombre de 2 pour une valeur des travaux estimée de 10 000 \$ et des revenus de 50\$ pour les coûts de permis.

Concernant le comité de mobilisation, M. Germain fait état de la tenue du gros Party de chasse du 22 octobre dernier. Il indique que 15 000\$ ont été remis en prix aux participants et que tout s'est déroulé parfaitement.

De plus, il mentionne que dans le cadre des fêtes du 100<sup>e</sup>, la soirée du 31 décembre prochain lancera officiellement le calendrier des activités. Des billets sont en vente au coût de 50 \$

### **M. Ghislain Bouchard**

Concernant le Transport adapté Saguenay-Nord, M. Bouchard mentionne que l'organisme a demandé une aide financière plus élevée auprès du gouvernement étant donné l'augmentation des coûts en transport.

**M. Stécy Potvin**

M. Potvin indique que la bibliothèque est déménagée dans l'Église et que tout se passera très bien à ce niveau

**22.00 PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Armand Girard demande si la lumière de rue située près du 505 2<sup>e</sup> rang sera réparée.

M. le maire répond à cette question.

**23.00 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-11-211  
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin;  
APPUYÉ PAR M. Jean-Philippe Villeneuve;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance ordinaire à 19h55.

**Adoptée**

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**M. GÉRALD SAVARD,  
MAIRE.**



**MME MIREILLE BERGERON,  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET  
DIRECTRICE GÉNÉRALE.**